

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 mars 2017
Rapporteur :
Monsieur Jean-René GUELLEC**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/03/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/03/2017
(accusé de réception du 20/03/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adhésion à l'association Phase

Quimper Bretagne Occidentale souhaite adhérer au réseau Phase, réseau des pépinières d'entreprises de Bretagne, comme le faisait Quimper Communauté.

L'adhésion au réseau Phase permet de bénéficier de services, et de mise en réseau des compétences et des retours d'expériences (échange de conseils, formations, journées techniques, prêt des salles de réunion).

Cette adhésion est la garantie de la qualité des prestations offertes aux créateurs d'entreprises. Le label Phase certifie une qualité d'accueil, de services, d'accompagnement et de suivi aux créateurs d'entreprises hébergés en pépinière. La participation financière de la Région Bretagne est subordonnée à la présentation d'une attestation de l'association Phase certifiant que la pépinière est à jour de sa cotisation annuelle.

Cette adhésion permet la mise en réseau avec 13 pépinières d'entreprises en Bretagne. Les entreprises hébergées dans l'une des pépinières du réseau bénéficient du prêt d'un bureau ou d'une salle de réunion lors de ses déplacements.

Cette adhésion permet de rejoindre de fait la Réseau National des Pépinières d'Entreprises « ELAN », regroupant 300 pépinières en France.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'adhérer au réseau Phase ;
- 2- d'autoriser monsieur le président à verser la cotisation 2017 d'un montant de 250 euros (Imputation budgétaire : 6574-950-90).